

La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

LA FOLIE D'UN VOLEUR !

Tunis, le 8 Novembre 1900

Entre les mailles de la justice !

Sous quel régime vivons-nous, en l'an de grâce, mil neuf cent, le général André étant ministre de la guerre du cabinet de défense républicaine ?

Sommes-nous en république ou en monarchie ?

Les citoyens sont-ils égaux devant la loi ?

Ce sont les questions que nous nous posons depuis trois jours sans pouvoir les résoudre.

Nous savons bien que la Tunisie est loin de la France mais nous ne pouvons supposer qu'elle soit si éloignée que l'écho de ce qui s'y passe n'arrive pas jusqu'aux oreilles de nos gouvernants.

Bref, voici de quoi il s'agit :

Le sergent réserviste, P. de F., dont toute la presse, et la *Dépêche* la première, a annoncé les vols commis dans les casernements au préjudice de ses camarades et la découverte de ceux-ci par le poisonnage traditionnel des pièces, a été envoyé, depuis une dizaine de jours, en observation à l'hôpital militaire.

On comprend ce que cela veut dire. On va sans doute tâcher de faire passer P. de F. pour fou et le soustraire ainsi à l'action de la justice.

De la sorte il sortirait indemne et le déshonneur ne viendrait pas rejaillir sur sa noble famille.

Nous avons fait pressentir ce dénouement, les faits viendraient donc corroborer ce que nous pensions.

Ce serait tout bonnement scandaleux car de F. est aussi fou que vous ou moi.

Il avait parfaitement sa lucidité d'esprit, dans la journée du dimanche, alors qu'il courait de tous côtés pour tâcher d'emprunter cinq louis.

Ne les ayant pas trouvés, et comme il lui fallait de l'argent coûte que coûte pour faire la noce, il est descendu jusqu'au vol avec cette particularité

odieuse que le dit vol a été commis au préjudice d'un de ses camarades qui n'a que son travail pour vivre et que le vol dont il était l'objet était le fruit d'économies péniblement amassées, en vue de la période d'exercices de vingt-huit jours !

Et voilà l'individu que l'on veut faire passer pour fou parce qu'il porte un nom à particule, que l'on veut sauver de la justice et du juste châtiment qui attend les voleurs ?

Cela est impossible.

Nous ne sommes plus, heureusement, au temps où les nobles pouvaient tout se permettre, de souiller nos femmes, de violer nos filles et de voler les manants, si tel était leur bon plaisir.

Quatre-vingt-neuf est passé depuis et a décrété que tous les citoyens français étaient égaux devant la loi même en Tunisie sous le pachalik de Millet; ils sont même les égaux des indigènes puisqu'ils sont soumis comme eux à la corvée des prestations !

Et nous espérons bien que malgré toutes les influences mises en jeu, ce noble rejeton subira le sort de ceux qui se sont mis dans le même cas et que la loi punit justement.

Faire passer entre les mailles du filet de la justice P. de F. serait un scandale inouï qui aurait une répercussion dans la presse métropolitaine peut-être même jusqu'au sein du parlement français. Nous espérons fermement qu'il n'aura pas lieu et que le coupable sera laissé à la justice qui jugera selon le code.

En république, répétons-nous, il ne peut y avoir deux poids et deux mesures, bien que malheureusement trop souvent nous nous apercevions du contraire.

Em. LACROIX.

Il paraît que M. Millet fait des démarches surhumaines pour se maintenir à son poste.

On l'aperçoit du matin au soir suspendu à tous les cordons de sonnettes allant implorer la protection de tel ou tel homme politique qu'il a obligé ou dont il a favorisé les intérêts.

Faut-il que la place soit bonne à garder pour qu'un homme de son importance se démène ainsi ?

Quoiqu'il en soit, il fait annoncer qu'il sera sous peu à Tunis où il viendra présider la Conférence Consultative.

Le ministère veut donc perpétuer l'état d'esprit qui règne en Tunisie et ne pas nous redonner le calme et la tranquillité dont nous avons besoin pour continuer l'œuvre que la France a entreprise dans ce pays ?

AUTOUR D'UNE AGRESSION

Mise au point

C'est d'abord M. Lafitte, renseigné par de la Houplière cadet, qui publia dans la *Dépêche* de samedi matin l'information suivante, en chronique locale, sous le titre : *Vive explication*.

« Hier, au départ du train de cinq heures pour Maxula-Radès, M. Lacroix, directeur de la *Petite Tunisie*, venait de monter dans un wagon de 1^{re} classe, lorsque MM. de La Houplière, deux frères, se présentèrent à la portière.

« M. Lacroix ayant publié, dans son journal, une insinuation très malveillante à l'égard d'un reporter de la presse tunisienne à Bizerte, aurait déclaré, devant certaines personnes, qu'il avait visé M. de La Houplière jeune (1). Ce dernier rejoignit M. Lacroix dans son compartiment et le frappa de plusieurs coups violents que celui-ci essayait d'ailleurs de parer et de rendre, mais avec peu de succès, raconte-t-on.

« Un agent intervint, mais M. Lacroix refusa de le suivre, prétextant que ses affaires l'appelaient sans retard à Maxula-Radès. »

Le *Promeneur*, en retard de vingt-quatre heures sur son confrère quotidien, relatait l'incident dans ces termes :

« L'incident plut tôt vif survenu entre MM. Lacroix et de la Houplière a été relaté tout au long dans les chroniques de nos deux confrères quotidiens : la *Dépêche Tunisienne* et l'*Union*.

« Nous n'y reviendrons pas.

« Pour notre compte, avant que cet incident se produisit, nous avions opposé à l'allégation imprécise de la *Petite Tunisie* le résultat de notre enquête personnelle qui concluait à l'inanité absolue du fait avancé.

« M. Lacroix qui s'était prudemment abstenu de mettre les points sur les i, dans son journal, s'est vu mettre les poings sur les yeux par notre reporter à Bizerte, qu'il avait ensuite publiquement mis en cause et diffamé (2).

« C'est affaire entre sa conscience et sa *crânerie* proverbiale.

« Pour notre compte, nous ne saurions reprocher à M. de la Houplière l'acte de représailles auquel il s'est livré dans un moment de colère bien légitime. »

« En somme, de toute cette affaire se dégage un double enseignement : c'est qu'il est bien imprudent, pour le seul plaisir d'être désagréable à un confrère, de porter à la légère une accusation aussi grave que mal fondée ; mais surtout celui qui accueille sans les contrôler les potins stupides d'un jeune reporter inconscient, et en fait son profit pour corser une chronique à scandale, doit s'attendre à supporter — philosophiquement, si c'est dans son caractère — les conséquences de sa complaisante hospitalité. »

Maintenant que mes « excellents » confrères quotidiens ont relaté chacun à leur façon, l'agression dont j'ai été l'objet de la part de deux individus,

(1 et 2) C'est absolument faux.

dont l'un d'eux avait ces temps derniers de très fréquents entretiens avec M. le juge d'instruction au sujet d'une accusation, vraie ou fautive, je l'ignore et je préfère la croire fautive pour le nom qu'ils portent, il me sera permis, à mon tour, témoin involontaire, de dire comment les choses se sont exactement passées.

Mon correspondant de Bizerte, m'avait fait part qu'un journaliste qu'il ne connaissait pas avait dit à un de ses confrères qu'il croyait bien avoir, en se couchant, une pièce de dix francs qu'il n'avait plus retrouvée le matin à son réveil.

— Cela ne m'étonne pas de lui.... aurait répondu le confrère en question.

Mon correspondant ne m'ayant donné aucun nom j'ignorais donc de qui il s'agissait jusqu'à mercredi où quelqu'un me demanda si je connaissais l'affaire de Bizerte et comme je lui répondais affirmativement mais que je ne savais pas de qui il s'agissait, il me nomma quelqu'un à qui on attribuait le tour de prestidigitation.

Le jeudi, j'eus l'occasion de rencontrer en chemin de fer M. D...., fils que je savais lié avec ce monsieur à qui je demandais s'il avait connaissance du bruit qui courait sur son ami ?

M. D.... ne l'avait pas entendu dire.

Dans la soirée du même jour, on me parla encore de cette affaire, ça devenait une véritable scie et l'on me donna cette fois un nom qui n'était plus le même; je résolus de voir la personne que l'on m'avait indiquée comme ayant été refaite des dix francs mais je ne pus la rencontrer; bref, ne sachant au juste qui c'était réellement je fis paraître l'entre-filet qu'on a lu dans notre dernier numéro; celui qui se sentirait morveux se moucherait.

Toute la journée, je vaquai à mes occupations, j'arpentai plusieurs fois l'avenue de France et celle de la Marine, personne ne bougea, ni vint me demander des explications, ce n'était donc pas exact, je préférerais ça.

A cinq heures je m'en fus à la gare prendre le train pour rentrer chez moi....

J'étais déjà installé dans un coin d'un compartiment de 2^e classe et je lisais tranquillement un journal, lorsque tout d'un coup le nommé de la Houplière, cadet, apparut à la porte du compartiment, suivi de son frère aîné qui lui marchait sur les talons. Dès qu'il m'aperçut, il s'élança sur moi en balbutiant des paroles que je ne compris pas, je me levai immédiatement et l'empoignai par les deux bras pour le jeter par la porte ou par la fenêtre du compartiment, mais son frère le poussait pour lui éviter une chute en disant : « mais frappe donc, frappe donc ! » voyant que son cadet n'y parvenait pas, le grand bougre essaya de m'allonger un coup de canne sur la tête qui ne fit, grâce à dieu, que m'effleurer légèrement.

A ce moment, l'agent de service à la gare qui avait entendu les bruits de l'explication était arrivé je ne sais comment dans le compartiment pour

nous séparer; mais de la Houplière aîné voulait encore me frapper de sa canne pendant que je serrais fort son frère et le coup qu'il me destinait vint frapper le malheureux agent qui a été blessé à la main et a dressé procès-verbal.

Ces deux nobles chevaliers ont naturellement fait courir le bruit dans la soirée, qu'il m'avait laissé comme une loque pantelante et informé sur les bancs du compartiment, les yeux pochés, la face tuméfiée et sans doute les boyaux du ventre en l'air....

J'ai été tellement peu touché que samedi matin j'étais, comme d'habitude, à mes occupations et le commissaire de police chez qui j'ai été appelé a pu constater ainsi que deux ou trois confrères présents que je n'avais rien de cassé ni de brisé et la figure intacte.

Procès-verbal a été dressé contre de la Houplière aîné, qui a nié au commissaire de police avoir frappé alors que la veille il disait le contraire, pour coups et blessures vis-à-vis de l'agent de police.

Je n'ai pas la prétention de vouloir poser pour le fort à bras ni pour l'hercule, mais je ne crains personne, encore moins le particulier que j'ai poliment éconduit plus de vingt fois n'ayant pas d'emploi à lui donner qui ose écrire que c'est affaire entre ma conscience et ma *crânerie* proverbiale.... si le cœur lui en dit, qu'il y vienne de bon cœur. Em. L.

Il nous revient que M. le consul général d'Italie aurait saisi son gouvernement de la situation malheureuse faite aux pêcheurs napolitains de La Goulette par suite de l'amodiation de lac de Tunis.

Le cabinet italien aurait même déjà, dit-on, entamé des pourparlers avec le gouvernement français pour faire résilier le marché passé avec MM. Noël et Coste.

Nous ne savons pas quelle sera la réponse de M. Delcassé mais nous espérons bien qu'elle sera de nature à faire comprendre que nous sommes ici, chez nous, où nous faisons ce que bon nous semble.

Si la corporation évidemment intéressante des pêcheurs napolitains de La Goulette ne trouve plus à vivre dans cette ville, elle a un moyen bien simple de ne pas crever de faim, c'est d'aller ailleurs chercher à gagner sa vie.

Echos & Nouvelles

M. Souhay, vient d'être nommé M. consul des Etats-Unis, à Tunis, en remplacement de M. Chapelié, démissionnaire.

Notre compatriote, dont les relations avec M. Millet étaient assez tendues, a préféré démissionner plutôt que de mettre le pays qu'il représentait en conflit avec sa patrie. Et dieu sait si les occasions étaient nombreuses !

Nous félicitons vivement M. Chapelié.

Voilà bientôt près de six mois que le parquet de Tunis est sans chef.

Absinthe JUNOD

taire pour la Tunisie, 16, avenue de Carthage, Tunis.

Première Marque de Pontarlier
Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire en gros. L. SOLET, agent général dépositaire en gros.

On a annoncé, puis on a démenti la nomination de l'honorable M. Spire dans les cadres métropolitains.

Finalement M. Spire est toujours en France et le parquet de Tunis sans procureur de la République.

Cette longue absence n'est pas sans faire beaucoup jaser dans un certain monde.

Nous voudrions pouvoir étaler publiquement ce que l'on raconte, malheureusement la presse n'est pas libre en Tunisie comme en France et nous gribbons fort peu un entretien au tribunal avec l'honorable M. Froppo.

La Dépêche avait prétendu que M. Berthelot avait retiré son interpellation sur la Tunisie qui ne figurait plus, disait-elle, sur le bureau de la Chambre.

Elle s'est attiré un démenti bien senti, de la part de l'honorable député, lors de la réunion publique.

Nous donnons, d'autre part, dans nos informations, la liste des interpellations déposées sur le bureau de la Chambre et qui viendront à leur tour, parmi lesquelles figure, comme nous l'avons annoncé, celle de M. Firmin Faure, député d'Oran, sur la mort du marquis de Morès.

Nous avons appris avec plaisir les distinctions honorifiques dont viennent d'être l'objet MM. Mohamed El Asfour, président de la Municipalité de Tunis et Dinguezli, caïd de la banlieue de Tunis, le premier comme commandeur du dragon vert de l'Annam et le second, chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations bien sincères.

Madagascar comme à Tunis on avait institué, il y a deux ou trois ans, des prestations mais avec cette différence que cet impôt n'atteignait que les malgaches.

Eh ! bien, le général Gallieni, le jour de sa rentrée triomphale à Tananarive, a annoncé aux indigènes que comme don de joyeux retour il supprimait les prestations à partir du 1^{er} janvier 1901.

Voilà un exemple dont M. Millet devrait bien faire son profit et cependant cet impôt ne frappait que les malgaches !

Nous avons annoncé que M. Verini, gendre de M. Machuel, devait être nommé inspecteur d'académie en France vers la fin de l'année.

Nous croyons savoir que vers la même époque M. Machuel sera prié de demander la liquidation de sa retraite, le programme que le gouvernement français se décide à appliquer diffère essentiellement de celui de M. Machuel.

Il n'est bruit, dans certaine administration que nous ne pouvons encore nommer, de tripotages auxquels se livreraient quelques employés inférieurs de cette administration.

Nous attendons des preuves plus palpables que celles qui nous ont été fournies pour les étaler publiquement.

Les écuries tunisiennes ont besoin d'un rude coup de balai.

On est encore venu se plaindre à nous des agissements de certains syndicats de faillite.

Nous avons demandé qu'on nous transmette les griefs formulés contre ceux-ci par écrit pour les classer dans un dossier que nous remettrons à M. le Procureur de la République.

Nous engageons par la même occasion tous ceux qui ont été victimes d'agissements condamnables de la part des syndicats de nous en faire part.

Il faut faire chasser les brebis galeuses.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les Macédoine et les Diana n'ont pas leurs rivaux. Qu'on se le dise.

Puisque M. Candas a rappelé un incident Noël, vieux d'une dizaine d'années, il est bon que je fasse connaître à nos compatriotes qui n'étaient pas encore à Tunis à cette époque pourquoi j'ai détalé à toutes jambes comme le dit si spirituellement mon amical confrère.

M. Noël pourrait-être très largement mon père et je n'ai pas voulu me colleter avec lui à cause de son âge, surtout que je n'avais pas très raison, mes amis ont pleinement approuvé ma conduite et Candas le premier.

Aujourd'hui, moins qu'alors, je ne regrette ce que j'ai fait.

EM. L.

PETIT GUIGNOL TUNISIEN

Réclame gratuite

Ceci est une réclame gratuite pour tous ceux qui ne détestent pas de donner de temps à autre un coup de canif dans le contrat, au risque, quelquefois, d'attraper un coup de pied de Vénus, alors qu'ils ont sous la main de jolis, frais et mignons minois qui ne demandent qu'à marcher dans les prix les plus doux.

Il existe en pleine ville, un hôtel meublé généralement habité par quelques belles filles d'Eve préférant mener la vie facile et joyeuse des prêtresses de l'ancien temps plutôt que d'aller s'étioler dans un magasin ou perdre la vue à enfileur des aiguilles du matin au soir ; elles aiment mieux enfileur autre chose ; que celles qui n'ont pas péché, leur jettent la première pierre !

Or donc, il existe, dans l'hôtel en question trois ou quatre chambres à la disposition de *usted* qui ne sont louées qu'à l'heure, ce que la police ne doit pas ignorer et qui sont fréquentées par des jeunes et jolies personnes appartenant à diverses classes de la société.

Il y a non seulement là une concurrence déloyale pour les maisons fermées qui paient patente mais encore une gêne sérieuse pour les maisons du voisinage dont les habitants seraient très heureux que M. le Directeur de la sûreté priât la tenancière d'aller ailleurs transporter son industrie.

GUIGNOL.

LA TUNISIE italienne ou française ?

A M. le ministre des affaires étrangères, je me permets de signaler tout particulièrement l'information suivante :

Tunis, 22 octobre. — Deux membres du Parlement italien sont attendus à Tunis. Ils doivent conférer avec leurs compatriotes habitant la ville, en vue de l'extension de la colonisation italienne en Tunisie.

Elles en disent long ces quatre lignes.

Elles résument en quelques mots toutes les plaintes, toutes les appréhensions, tous les mécomptes de la colonisation française en Tunisie.

Jusqu'à ce jour, nous avons pu croire que la Tunisie serait la plus riche, la plus belle, la plus française de nos colonies. Nous l'avons espéré, nous l'avons cru, nous l'avons dit ; nous avons, sur tous les tons et sur tous les modes, célébré l'avenir de ce pays. Et voilà qu'aujourd'hui presque officiellement, on nous rappelle que la Tunisie est, dès maintenant, devenue et qu'elle deviendra chaque jour davantage une colonie italienne !

Nous l'avons dit depuis longtemps et plus d'une fois, au grand scandale des autorités optimistes

et trop facilement satisfaites d'elles-mêmes. Nous avons été traités en gricrcheux, en trouble-fête et, persistant dans sa satisfaction imperturbable d'elle-même, l'administration tunisienne a continué de faire tout ce qu'il fallait pour que pas un colon français ne vint en Tunisie ; pendant ce temps le gouvernement italien prenait possession de la terre tunisienne en y établissant rapidement tous les affamés fugitifs de la Sicile et de la Calabre.

Les colons ne lui manquaient pas. Il en trouvait autant et plus même qu'il ne voulait, parce qu'il ne repousse pas les pauvres, les indigents. Il a compris que ce ne sont pas les petits propriétaires, les petits bourgeois qui émigrent. Il n'y a que les gros capitaux et les meurt-de-faim qui volontiers s'aventurent en pays étranger. Sur la Tunisie, les gros capitaux français se sont portés abondamment. Les pauvres diables n'ont même pas eu l'envie d'y venir, parce que dès le premier jour, on leur a fermé la porte au nez.

Le premier mot, le premier avis, la première règle qu'a articulé l'administration, c'a été : « Ne venez pas en Tunisie, si vous n'avez pas au moins 5.000 francs d'argent disponible. » Et, d'année en année, ce minimum s'élevait. Aujourd'hui M. le directeur de l'Agriculture déclare ne pouvoir admettre que des colons à quinze mille francs. Il n'a pas encore pu comprendre que n'importe quel paysan français possédant non pas quinze mille, mais seulement deux ou trois mille francs est pour ainsi dire cloué au lopin de terre qu'il cultive et que rien ne peut l'en déraciner.

D'ailleurs, profondément imbu des traditions administratives, M. le directeur général, qui a appris l'agriculture dans les bureaux de l'Enregistrement, n'entend pas que, riche ou pauvre, un colon quelconque se permette d'avoir d'autres idées, d'autres volontés, d'autres méthodes que celles de l'administration. L'Etat ne donne rien aux colons ; il leur vend la terre le plus cher qu'il peut — ce qui fait qu'il ne se présente personne pour en acheter — mais il leur prodigue les règlements, les obligations, les tracasseries et, pour un achat de quelques hectares, c'est tout un cahier de charges.

D'ailleurs, — si pour emprunter aux Italiens des procédés dont l'efficacité n'a plus besoin d'être démontrée — une compagnie essaie de se former pour acheter des terres en vue d'y établir des colons, on a vite fait de l'évincer. L'administration ne saurait évidemment permettre que des sociétés, des individualités sans mandat aient la prétention de substituer leurs vues et leur action à l'action et aux vues du gouvernement.

Si M. le ministre des Affaires étrangères veut se bien rendre compte des raisons qui tiennent les colons français à l'écart de Tunisie, et qui en ouvrent la porte toute grande aux émigrants italiens, il n'a qu'à faire dresser — j'entends sérieusement et sincèrement — le bilan de l'administration de l'Agriculture en Tunisie.

Quand je dis le bilan, j'ai conscience que j'emploie le mot juste, car c'est l'équivalent d'une faillite. La dépense est grosse ; le profit est nul, si même il n'est pas négatif. Je ne veux pas entrer dans le détail, n'ayant aucun goût pour les personnalités. Mais je crois pouvoir me permettre d'affirmer que la discussion sérieuse des budgets de l'agriculture en Tunisie, ne produirait pas précisément une impression d'admiration profonde et de parfaite approbation. Nous avons tout le grand appareil d'une agriculture officielle, des écoles, des jardins d'essai, des professeurs, des fonctionnaires, pour un million ou à peu près. Et le million que nous dépensons chaque année nous produit une moyenne de quinze à vingt colons par an. Ce ne sont même plus des colons à quinze mille francs, mais à cinquante mille. Quant c'est l'Etat qui paie, on sait que tout est plus cher.

La Tunisie, cependant, se fait

italienne. Et qu'on ne se fasse pas l'illusion d'espérer la francisation plus ou moins prochaine de ces émigrants. En Tunisie c'est le Français qui est l'étranger. Pas un émigrant italien — pas même les Siciliens de la Capace à Sousse, établis cependant en Tunisie depuis des années — n'a appris le français. Même les pêcheurs qui font nationaliser leurs bateaux — pour avoir des privilèges de pêche — demeurent italiens et vont faire leur service militaire en Italie. D'ailleurs, si des membres du parlement italien viennent organiser « l'extension de la colonisation italienne », vous pensez bien que ce n'est pas dans le but de « franciser » les Siciliens émigrés. Donc, pas d'illusion à se faire là-dessus. C'est bien l'Italie qui, par ses nationaux, s'infiltré en Tunisie.

Cette invasion, pouvons-nous la contrebalancer et la rendre, sinon inoffensive, tout au moins beaucoup moins dangereuse ? Oui, peut-être. Mais c'est à condition que nous changerons tout de suite complètement de conduite et de méthode ; qu'on rende à l'enregistrement la bureaucratie et les procédés étroits qui lui appartiennent, nous inaugurerons un régime d'initiative privée, de liberté, de faveur, pour les colons et pour ceux qui les auront appelés.

Ce n'est pas la terre qui manque, en Tunisie. Mais ce n'est pas en vendant la terre au-dessus de son prix qu'on attirera des colons. Et, surtout, ce n'est pas en laissant aux mains des Habous — dont la gestion mériterait d'être de plus près surveillée — plus de la moitié des bonnes terres de Tunisie, qu'on rendra possible la colonisation française.

Tant qu'on n'aura pas modifié profondément ces deux institutions : la direction générale de l'agriculture et l'administration des Habous, nous ne ferons en Tunisie que les affaires des Italiens.

(Politique Coloniale) EUG. BONHOURE.

Les quelques amis qu'il a encore, parce qu'il les a attachés par une patte avec des saucisses à son char, colportent que M. Millet annoncera à la Conférence Consultative qu'après entente avec M. le ministre des Affaires étrangères, il a obtenu la suppression du cautionnement des journaux et la taxe de route autrement dit des prestations.

La Tunisie périra plutôt avant que M. Millet ne revienne sur ses erreurs, aussi n'ajoutons-nous aucun fondement à ces deux nouvelles qui sont pour nous des canards.

M. Jonnart à Lyon

M. Jonnart, le nouveau gouverneur général de l'Algérie, s'est arrêté quelques heures à Lyon. Un déjeuner lui a été offert par un groupe de Lyonnais ayant d'importants intérêts en Algérie.

Au dessert, notre ami M. Ferrouillat directeur du *Lyon Républicain*, a, dans une allocution très applaudie, remercié le nouveau gouverneur général d'avoir bien voulu venir examiner avec les intéressés les différents problèmes que soulève la colonisation algérienne, et d'avoir commencé sans retard, au profit de la colonie, une propagande intelligente en faveur de l'émigration de nouveaux capitaux.

M. Jonnart a répondu : « Vous avez donné à ce pays un remarquable et salutaire exemple, en apportant à l'Algérie vos capitaux d'abord, et mieux que vos capitaux, quelque chose de l'âme française, du génie de notre race, le plus humain et le plus noble qui soit.

« Les administrations sont faites pour le public, et non le public pour elles. L'administration algérienne a le devoir de seconder vos efforts, de favoriser vos entreprises. Pour toutes les questions qui intéressent la vitalité du colon, je recueillerai toujours avec plaisir, avec reconnaissance, vos avis, les conseils de votre expérience... »

Voilà d'excellentes paroles dont nos résidents présents ou futurs devraient bien s'inspirer. C'est exactement le contraire qu'on fait en Tunisie.

INFORMATIONS

Les interpellations à la Chambre

A l'heure actuelle, il n'y a pas moins de trente-trois interpellations déposées à la Chambre :

1. Interpellation de M. Denis Guibert, sur les résultats de l'enquête faite à la Martinique, au sujet des troubles du François, par M. Picardon ;
2. Interpellation de M. Denis des Landes sur les agissements du chef du Cabinet de M. Leygues, M. Dejean, dans les Landes en vue de préparer sa candidature aux prochaines élections ;
3. Interpellation de M. Charles Bernard, au sujet des radiations faites au préjudice des 1^{er} et 2^e circonscriptions de Bordeaux ;
4. Interpellation de M. Massabuau sur la politique financière du Gouvernement ;
5. Interpellation de MM. Dejeante et Vaillant, sur les incidents qui se produisirent le 23 mai dernier au Père-Lachaise entre la police et les socialistes ;
6. Interpellation de M. Chassaing, sur les agissements de M. Souhard, ministre de France en Perse, récemment déplacé ;
7. Interpellation de M. Morel, sur la question des soies pures ;
8. Interpellation de M. Baudry-d'Asson, sur les scandales provoqués par les municipalités de Reims, de Rochefort et de Roubaix, en abattant des croix ;
9. Interpellation de M. Vigné, sur les abus de pouvoir commis aux colonies ;
10. Interpellation de M. Brumond, sur le projet de loi relatif au budget de la ville d'Alger ;
11. Interpellation de M. Lasies, sur les agissements successifs de certains procès corrélatifs à l'affaire Dreyfus ;
12. Interpellation de M. Paul Faure, sur les affaires de Chine ;
13. Interpellation de M. Bompard, sur la tuberculose ;
14. De M. Ch. Bernard sur certaine décoration accordée à un fonctionnaire du ministre de la justice ;
15. De M. Berthelot sur les rapports entre le résident général et la Colonie française de Tunis ;
16. Du colonel Guérin sur les causes de la démission du général Delanne ;
17. De M. Alcot sur la violation des décrets constitutifs de l'Etat-Major ;
18. De M. Fernand Brun sur l'application de la loi relative aux accidents de travail ;
19. De M. Sembat sur l'erreur judiciaire dont a été victime un nommé Rabier ;
20. De M. Paul Bernard, sur la façon scandaleuse dont sont faites les visites des bâtiments et leurs machines avant leur départ ;
21. De M. Pierre Richard sur l'épidémie de dysenterie qu'a éprouvée la garnison de Vincennes ;
22. De M. Antide Bover sur les grèves de Marseille ;
23. De M. Thierry sur le même sujet ;
24. De M. Clovis Hugues sur l'interdiction du Congrès anarchiste ;
25. De M. Georges Berry sur les mesures prises par le gouvernement pour faire échouer le banquet municipal ;
26. De M. Coutant sur les trains ouvriers ;
27. De M. Isnard sur la reconnaissance des syndicats des ports ;
28. De M. Gervais sur l'accident de la gare Montparnasse ;
29. De M. de Mun sur la question des bourses dans les écoles de l'Etat ;
30. De M. Cunéo d'Ornano sur la violation des lois et règlements militaires ;
31. Interpellation Firmin Faure sur l'assassinat de Morès ;
32. Interpellation de M. Paul Roger sur les conseils du travail ;
33. Interpellation Lhopiteau sur les retards des trains.

M. Chamberlain à Malte

La visite de M. Chamberlain à

Malte est regardée à Berlin comme une reconnaissance d'un général entreprenant qui étudie son terrain avant de livrer bataille.
 Nos gouvernants feront bien d'ouvrir l'œil et le bon et surtout de combler au plus vite les vides faits dans la division d'occupation.

Chronique locale et régionale

L'affaire Tisseau-Candas, jugée à huis clos, sur la demande du ministère public, s'est terminée par la condamnation des deux inculpés à 1 an de prison avec application de la loi Bérenger.

Déplorable accident

Un déplorable accident vient d'arriver aux mines de Métaoui, entraînant la mort d'une vingtaine d'ouvriers tous étrangers ou indigènes.

D'après M. le procureur de la République de Sousse la compagnie ne serait pas sans encourir une grave responsabilité dans l'accident par le manque de prévoyance dont elle a fait preuve.

Il paraît que le travail souterrain qui se faisait aurait été signalé par un contre-maitre à ses chefs, mais ceux-ci n'en tinrent aucun compte.

On pense bien que nous ne donnons cette grave nouvelle que sous toutes réserves, n'étant pas à même, à Tunis, de la contrôler.

Nous souhaitons même que la responsabilité des ingénieurs soit absolument dégagée de cet accident que nous voulons croire fortuit.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier
 Prix modérés.

Courses de Tunis

Les courses du 11 novembre à Kassar-Saïd seront très intéressantes si nous en jugeons par la qualité des chevaux à l'entraînement.

Jusqu'à ce jour on peut compter comme partants probables sur *Glaneur, Fingal, Piccola, Prime-rose, Karrigan, Loubère, Lancier, Gipsy, Furio, Méduse, Lady-Véra, Spar, Dragonne, Blémfontein, Bibelot, Corniche, St-Gratien, Boulet, Téléphone, Casimir, Fathma*, sans parler des inédits.

AU JOCKEY-CLUB

A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ
 4, Rue d'Italie, TUNIS
 Tailleur pour Dames et Messieurs

Innovation commerciale

Déjà, la population tunisienne a grandement apprécié les bienfaits apportés dans bien des ménages par le système de vente à l'abonnement inauguré à Tunis par les *Galerias Parisiennes*.
 L'accueil empressé fait par le public à ce mode de crédit a engagé la direction de cette importante maison à l'étendre le plus possible, pour le grand avantage de ses clients. Elle s'est entendue, dans ce but, avec plusieurs grands magasins représentant des commerces différents du sien et qui ont bien voulu accepter son procédé de vente sans augmentation des prix marqués.

C'est ainsi que, désormais, les porteurs de bons délivrés par les *Galerias Parisiennes* pourront se procurer par abonnement :

1^o Tous les articles de mobilier et de literie dans la première maison d'ameublement de notre place, la maison *Boyoud Célestin*, rue Es-Sadikia ;

2^o Tous les objets de bijouterie et d'horlogerie dans le magasin bien connu de M. Ladislas, avenue de France ;

3^o Enfin, dans cette combinaison, rentre aussi l'atelier de corssets dirigé avec talent par Mme Dubreuilh, 10, rue de Hollande, 35, rue Al-Djaziira.

FOLIES-BERGÈRE

Les succès continus qui ont marqué la période de débuts de cet établissement grâce à l'intelligence de

ses administrateurs MM. Léon Dalver et Victor Hugo, ont engagé la direction à s'imposer de nouveaux sacrifices pour ne faire venir que des numéros des principaux établissements du genre de France.

Aussi, sous peu de jours, aurons-nous des débuts sensationnels qui feront courir tout Tunis aux Folies.

Brasserie du Phénix

M. F. Macheret, ayant cédé l'exploitation de sa *Brasserie du Phénix*, informe sa clientèle de la ville et de l'intérieur de la Régence que ses bureaux et entrepôts sont transférés rue d'Angleterre.

C'est à cette adresse que devront être envoyées toutes les commandes de gros.

Grand Hôtel et Restaurant

DU CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
 Ouvert toute l'année

Grande Clinique Ophtalmique

de la Régence
 Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du D^r CUENOD, rue Zarkoun, n^o 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, lundis et vendredis.

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11
COSTUMES POUR DAMES
 à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNÉ

VENTE

au Palais de Justice, à Paris
 le 17 novembre, à deux heures
 D'UNE

PROPRIÉTÉ

appelée *Romano*
 sise TUNIS, impasse Romano, sans numéro

MISE A PRIX : 12.000 FRANCS

S'adresser à M^r Pérard, avoué, 372, rue Saint-Honoré ; à M. Daupéley, avoué ; à MM. Duret, administrateur judiciaire et Pérard, notaire, à Paris.

M. LÉON SOLET

Représentant de commerce
 nous prie de faire connaître la liste des marques que les fins gourmets sont toujours sûrs de trouver dans son grand entrepôt de l'avenue de Carthage :

- Absinthe A. Junod, de Pontarlier.
- Vermouth Dolin, de Chambéry.
- Le Chesky, de Frémy fils, de Chalonnes-sur-Loire.
- La Grande Fine Champagne, de Courvoisier et Curlier frères, de Jarnac.
- Le Rhum Corail, des Iles Grenadilles (Antilles).
- La Fine Champagne, de Richard frères, de Cognac.
- Le Bitter Raillac, de Darizouren, de Bordeaux.
- Le Royal kina, de Gerbay, pharmacien à Roanne.
- Le Grand Mousseux Coq Gaulois, de A.-J. Lecluse, Saumur.
- Les Grands Vins de Champagne, de Théophile Røderer et Cie, maison fondée en 1864, Reims.
- Les Grands Vins de Champagne, de Saint-Marceaux et Cie, Reims.
- Les Grands Vins de Bordeaux, de A. de Luze et fils, Bordeaux.
- Les Grands Vins de Bourgogne, de C. Maery et comte Liger-Beter, Nuits-Saint-Georges.
- Les Liqueurs Fines, extra supérieur de Galland neveu, de Vienne (Isère).
- Les Liqueurs si appréciées de La-beille, de Toulouse.
- Les Eaux de Vichy, de la source Pascal, autorisée par l'Etat.
- L'Eau de Gouzan, source du docteur Bertrand.
- Le Champagne de la Jarretière. Exiger la superbe paire de Jarretières avec chaque bouteille.
- La succursale de Bizerte, dont M. Gauthron à la gérance, est approvisionné de tous ces articles.

Adresser les commandes, pour Tunis et l'intérieur, à

M. LÉON SOLET
 dépositaire, 16, avenue de Carthage
 Pour Bizerte et la Région, à M. Gauthron à Bizouville
DEMANDER LE BRIX-COURANT
 M. SOLET est en outre dépositaire de billards et tous articles de limonadiers de la maison Ferrandier, de Marseille.
 SPÉCIALITÉ DE COMPTOIRS EN ÉTAIN

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier
PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
 Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie}
 PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

PÂTISSERIE-CONFISERIE
MAISON ACHARD
 TUNIS 9, Rue d'Italie, TUNIS

Marrons glacés. Dattes fourrées à la pistache
 Spécialité de chocolat à la crème, praliné, nougat et pistache.

Maison fabricant spécialement ses produits
 Expédition par colis-postaux pour la France et l'Étranger.

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI
 Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.
Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

Demandez dans tous les Établissements

l'absinthe BERGER
 la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
 Em. GIRAUD, propriétaire
 GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe
 Salons pour Familles
 Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
 MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE

élixir toni fébrifuge
 A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.
Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.
 Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
 BUREAUX : 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
 22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
 Plans, Projets, affaires à forfait

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)
 Vente des vins de Carthage Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française - TUNIS

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisante, qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
 Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
 Dépôt : Pharmacie NÉE

LOTÉRIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
 ORMESSON - SAINT-POL-S-MER
 Autorisée par le gouvernement pour toute la France
 4 GROS LOTS

250.000 f	1 lot de.....	10.000 fr.	10.000 fr.
100.000 f	13 » ».....	5.000	65.000
50.000 f	25 » ».....	1.000	25.000
20.000 f	26 » ».....	500	13.000
	1184 » ».....	100	118.400

1253 lots pour..... 651.400 fr.
 EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE
15 FÉVRIER 1901
 Tous les lots sont payables en argent
 Le Billet : UN fr. — On trouve des billets dans toute la France, chez les princip. débit. de tabac, libraires, etc.
 Précedoir à domicile, s'adr. à l'Entre des ENFANTS TUBERCULEUX, 35, r. Miromesnil, Paris, en joignant à la dem. m^o du prix des billets et une enveloppe affranch. portant adresse p^r retour.

HORS CONCOURS
 Exposition Universelle Paris 1900
POUDRE DE RIZ
 ADHÉRENTE - PARFUM EXQUIS - INVISIBLE
LA MADONE
 Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS
 DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie. Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.
 Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
 7, Rue des Glacières, 7
 Le gérant : Em. LACROIX
 Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

E. Faure et C^{ie}
 14, rue d'Italie - TUNIS

Grande spécialité de Chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Nous recommandons à nos clients notre chaussure fillettes et garçonnets, en article fort et soigné garanti tout cuir supérieure à ce qui a été vendu jusqu'à ce jour.

Grand choix pour Hommes et Dames en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe. Pantoufles. Sabots. Chaussons. Galoches. Guêtres. Molletières. Houzeaux.

COUVERTURES TOUS GENRES
 Rayons de Jupons pour Dames

VINS ET COMESTIBLES

GROS M^{ME} V^{VE} MARRILLIÉ DÉTAIL
 TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr}30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12
 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS - rues Amilcar et Annibal - TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE
 Salle de restaurant au premier

Bière brune et blonde supérieure
 SALON - JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES
 MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

BILLARDS

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 PAR L'EMPLOI DES
DENTIFRIGES
 Biscuits, Poudre et Pâte

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française - TUNIS

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisante, qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
 Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
 Dépôt : Pharmacie NÉE

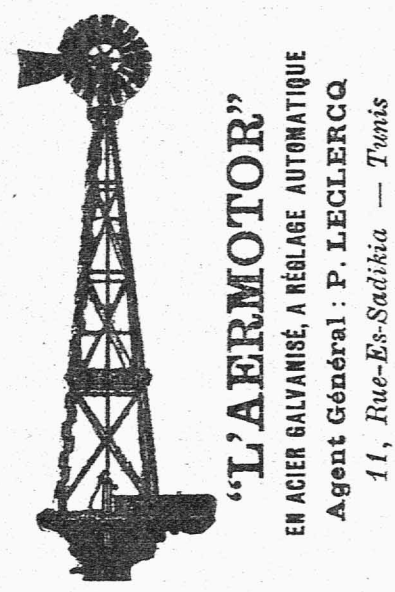
Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence
TUNIS

QUINCAILLERIE. Article de Ménage, Chauffage et d'Eclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux, etc.

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Cap. 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse — bons trois ans et deux ans, 3 0/0 — bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 — bons à cinq ans, 4 0/0.



Droguerie-Herboristerie
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES
M. CAMISON
8, rue d'Allemagne, 8
TUNIS
Assortiment complet pour les Ménagères

ZAGHOUAN
HOTEL DU BEL OMBRAGE
Tenue par M^{me} Fieurgant
Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confortables

BANQUE DE TUNISIE
SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000
Siège Social à TUNIS
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.
Souscriptions — Emissions

Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

TRANSIT & CAMIONNAGE
COMBALUZIER & FARINE
Tunis, 8, rue de Portugal
et nouveau port (quai ouest)
Commissions et Consignations.
— Expéditions et transports sur tous pays. — Formalités en douane. — Spécialité de déménagements.
Emballage de Mobiliers
Vastes magasins de dépôt.

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESEUR
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

INDUSTRIE FUNÉRAIRE
FÉLIX FISCHER
diplômé de l'école nationale des beaux-arts
TUNIS — 31, rue Bab-el-Kadra, 31 — TUNIS
Vastes dépôts et ateliers en face la cimetièrre du Belvédère
Chapelles, Caveaux, Mausolées, Entourages, Croix en tous genres : forgé, fonte, bois et pierre. Gravure et Sculpture. Vente de marbre gros et détail. Envoi de dessins et croquis sur demande. Entretien de tombes.
Magasin d'exposition — Marbre, gros et détail
Expéditions dans l'intérieur

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
VENTE et LOCATION D'ILLUMINATIONS et DE DÉCORATIONS
DRAPEAUX et TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS
Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
Dorure sous verre — Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public, après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.
Eau minérale purgative, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
entrepositaire
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^e, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. Louis FOUBERT
Courtier Maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
Service spécial de Déménagements
MAGASINS DE DÉPÔTS

BUFFET HOTEL DE LA GARE
A. DEPOUZIER propriétaire
ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
Ne pas confondre avec le TERMINUS-HOTEL
Restaurant à prix fixe et à la carte
ON PREND DES PENSIONNAIRES

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
VEUVE C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Hôtel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilear — TUNIS
Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50 — Appartements confortables à louer pour familles
Prix très réduits. — Pension très soignée

G^{de} Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B. PROPRIÉTAIRE
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
Cuisine soignée — Service irréprochable
Consommations des premières marques

GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE
Succursale de Tunis, 8, rue Malta-Srira
Pour éviter tout retard dans les livraisons, les commandes devront être adressées à l'avenir à M.R. MARTIN, directeur de la succursale, 8, rue Malta-Srira, ou 17, rue de Portugal, à Tunis.
La succursale ayant décidé la suppression des intermédiaires et se chargeant à l'avenir de toutes les expéditions, prie sa nombreuse clientèle de se mettre en garde contre la fourniture, sous l'étiquette de glace hygiénique algérienne, de produits imitatifs et inférieurs.
Expéditions dans toute la Régence ; poids garanti. Prix réduits

T AVERNE ALSACIENNE
TUNIS — AU PORT — TUNIS
Etablissement nouveau de tout premier ordre
PIERRE DURAND, propriétaire
M. Durand a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans son établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.
Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Frommage et deux desserts.
On prend des pensionnaires. — Consommations de marque

BOULANGERIE MÉRIDIONALE
PATISSERIE-CONFISERIE
48, Rue Al-Djazira. — TUNIS
C. FÉBRIER
Spécialité de pain diogène — Livraison à domicile

Demandez partout
LE KINA-BELLO
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ & C^e et du Champagne MONTEBELLO

J. CHEVALIER
TUNIS — 26, Rue Es-Sadikia, 26 — TUNIS
REPRÉSENTANT GÉNÉRAL
de la Société Industrielle des Téléphones de Paris
CAPITAL : 18 Millions de Francs
FOURNITURE GÉNÉRALE POUR L'ÉLECTRICITÉ
CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES EN TOUS GENRES
Machines à écrire "Remington"
Extincteurs et Avertisseurs d'Incendie
Remises spéciales à Messieurs les Electriciens
ASSURANCES : INCENDIE, VIE, GRÈLE
Demander prix, catalogues et renseignements à M. J. CHEVALIER
TUNIS — 26, Rue Es-Sadikia, 26 — TUNIS

MAISON MODÈLE
Avenue de France et rue de Bône, Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES et ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

VINS ET EAUX-DE-VIE
du Domaine de Potinville
M^{me} HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix ; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et fêtes
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

DOMAINE DEL'OUED-ZARGA
Vins rouges et blancs. Muscat. Fondouk de mare et de vin
Dépôt à Tunis : RUE ES-SADIKIA, 32
Vente directe du producteur au consommateur

RESTAURANT de la FOURMI
Tenue par P. ROSSI
TUNIS — RUE D'ITALIE — TUNIS
Casse-croûte à toute heure de la journée.
Cet Établissement est complètement restauré à neuf
Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 franc 25
Potage, 0 fr. 15 — Portions, 0 fr. 20

Cuisine et service irréprochable
Se recommande à MM. les Fonctionnaires Civils et Militaires, ainsi qu'à la Classe ouvrière
Débit : 35 millions de Bouteilles
Eaux MINÉRALES NATURELLES DE GOUZAN
MÉDAILLE D'OR
SOURCE BERTRAND
L'analyse bactériologique démontre que la source Bertrand ne contient aucun microbe. Elle se conserve indéfiniment inaltérable.
Dépôt pour la Tunisie : Léon Solet, 16, avenue de Carthage ;
Vente au détail : M. Viguier, négociant en vins à la Marine ;
Mme Marillière, rue d'Italie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 1/2 %, 3 - 6 - 12 - 18 - 24 - 36 - 48 - 60 - 72 - 84 - 96 - 108 - 120 - 132 - 144 - 156 - 168 - 180 - 192 - 204 - 216 - 228 - 240 - 252 - 264 - 276 - 288 - 300 - 312 - 324 - 336 - 348 - 360 - 372 - 384 - 396 - 408 - 420 - 432 - 444 - 456 - 468 - 480 - 492 - 504 - 516 - 528 - 540 - 552 - 564 - 576 - 588 - 600 - 612 - 624 - 636 - 648 - 660 - 672 - 684 - 696 - 708 - 720 - 732 - 744 - 756 - 768 - 780 - 792 - 804 - 816 - 828 - 840 - 852 - 864 - 876 - 888 - 900 - 912 - 924 - 936 - 948 - 960 - 972 - 984 - 996 - 1000
LOCATION DE COFFRES-FORTS

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur français Ville-de-Sfax, capitaine Durand, partira pour Sfax, Méhdia, Monastir et Sousse le 11 novembre.
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMAÏLA, 3, rue Es-Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOULCHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre les ports de Tunisie, Tripoli, L'Égypte et la Méditerranée. Transports de passagers et de marchandises.
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 10 heures du matin.
— DE BONE, tous les vendredis, à 10 heures du matin.
— DE LA COTE TUNISIENNE, tous les vendredis, à 10 heures du matin.
— DE PALERME, tous les vendredis, à 10 heures du matin.
— A MARSEILLE, tous les vendredis, à 10 heures du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mardis, à 4 h. s.
— POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djérba, Tripoli), tous les vendredis, à 3 heures du soir.
Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, La Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES À GRANDE VITESSE
Itinéraire : Marseille-Tunis-Malta-Tunis-Marseille
à dater du 13 juin 1900 au départ de Marseille
Départ de Marseille Lundi midi.
Arrivée à Tunis Mardi 7 h. 30 soir.
Départ de Tunis Mercredi 4 h. soir.
Arrivée à Malte Jeudi 10 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis Vendredi 5 h. soir.
Arrivée à Tunis Samedi 11 h. matin.
Départ de Tunis Dimanche 8 h. soir.
Arrivée à Marseille Lundi 3 h. 30 matin.
Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille
à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille
Départ de Marseille Samedi midi.
Arrivée à Bizerte Samedi 8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte Samedi minuit.
Arrivée à Tunis Dimanche 5 h. matin.
Départ de Tunis Dimanche 2 h. soir.
Arrivée à Sfax Lundi 8 h. matin.
Départ de Sfax Lundi 6 h. soir. (1)
Arrivée à Sousse Mardi 5 h. matin.
Départ de Sousse Mardi 3 h. soir.
Arrivée à Tunis Mercredi minuit.
Départ de Tunis pour Bizerte Mercredi 10 h. 30.
Arrivée à Bizerte Mercredi 4 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille Mercredi 4 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille Vendredi midi 30.
(1) Départ fixé à 4 h. du soir en hiver, du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
Sous-Agences à SOUSSE et à SFAK, Bureau à GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit, remises, etc., etc.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 1/2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent une sécurité la plus grande et la plus complète contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois